

## Compte-rendu du Conseil d'UFR

### Des Sciences de Santé

Mardi 29 Octobre 2024

**Présents** : Marc MAYNADIÉ, Victorin AHOSSI, Florence BOUYER, Anaïs CARNET, Amandine CHIRADE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Laurence DUVILLARD, David ERIMUND, Marc GARRETA, Marjolaine GEORGES, David GUILLIER, Cyprien GUILLOT, Didier HONNART, Éric LESNIEWSKA, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Romane PHILIPPOT, Lucie PORTERET, Maxence ROUILLAT, Luc THOMAS, Christine TOURNAY, Catherine VERGELY.

**Via teams** : Philippe FAGNONI, Davy LAROCHE, Alexia ROULAND, Françoise TENENBAUM.

**Procuration** : Philippe GUERIT à Marc MAYNADIÉ

**Excusés** : Guillaume BELTRAMO, Jean-Marie HEYDEL, Agnès JACQUIN-PIQUES, Céline LAURENT, Maxime SAMSON, Angela STRATAN.

**Absents** : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Dimitri CHESNEAU, Vanessa COTTET, Hervé DEVILLIERS, Valentin DERANGERE, Géraud DUCOIN, Mathis FOURCHE, Anaïs GOUTERON, Héroïse HEULIN, Caroline HOUTMANN, Gautier HUREAU, Yamina KROUK, Mai-Li LADRANGE, Romane LARIVE, Anaïs LOUISET, Katia MAZALOVIC, Hugo MOREY, Marie-Catherine MORGANT, Thomas MOUILLOT, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Valentine REMY, Alexis SIMONOT, Claire TINEL, Pierre VANDERMAESEN, Camille VERGNON, Maéva WENDREMAIRE, Narcisse ZWETYENGA.

## Rappel de l'Ordre du jour

- I- **Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 23.09.2024**
- II- **Informations générales - Textes**
- III- **Finances**
- IV- **Scolarité :**
  - **Pharmacie** : Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 16.10.2024
  - **Odontologie** : Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 08.10.2024
  - **Médecine** : Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 01.10.2024
- V- **Points divers :**
  - ANGLAIS /Présentation d'une nouvelle interface d'apprentissage
- VI- **Questions des étudiants**
- VII- **Questions diverses**

La séance en présentiel en salle R01 et en visioconférence par Teams est ouverte à 17 h 00 par le Professeur MAYNADIÉ, Doyen de l'UFR Santé.

Le Doyen débute ce conseil en informant, avec regret, les participants du décès de Madame Sylvie MOGNOT, ancienne collaboratrice de l'UFR des Sciences de Santé, Madame MOGNOT avait notamment travaillé au Laboratoire Anapath puis ensuite au service Planning.

## **I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 23.09.2024**

Le compte-rendu du Conseil du 23.09.2024 est validé à l'unanimité.

## **II. Informations générales / textes officiels**

### **Informations générales :**

L'Université de Bourgogne est dans une démarche de construction de ce qu'on appelle un Etablissement Public Expérimental. Cet EPE est constitué d'un certain nombre d'établissements d'enseignement ainsi que le CHU et le CGFL (ESC Dijon-Bourgogne – CESI – ESEO - ESTP – ESM - Campus Dijon de Science Po -ESAAB – ENSA – CROUS BFC). La structuration est passée au CNESER et devrait être validée et mise en place à partir de Janvier 2025. Nous appartiendrons à l'Université de Bourgogne Europe. Cela va entraîner une disparition de l'Université de Bourgogne et la disparition des conseils actuels de l'Université. En découleront des nouvelles élections en Janvier/Février 2025.

La réunion au Ministère de l'enseignement supérieur concernant la révision des effectifs a eu lieu le 24 octobre. La demande concerne la nomination de 5 PUPH et de 5 MCUPH, nous avons fait l'exposé à Messieurs AMMIRATI et MORLAT car les nouveaux conseillers nommés n'avaient pas participé aux rencontres avec les autres UFR. En principe, notre demande sera satisfaite.

Les EDN se sont bien passés, les résultats ont été communiqués. Cette année 30 étudiants ont échoué aux items de rang A. Ils devront repasser l'épreuve.

Concernant le projet Numecare, après un premier échec, le dossier a été revu et sera renvoyé d'ici fin décembre. Nous nous sommes concentrés sur deux actions principales, c'est-à-dire la formation des étudiants en Santé au numérique et la formation en Santé des étudiants du numérique.

Le projet de l'école de Décarbonation porté par Eric FINOT, Eric BOURILLOT, Eric LESNIEWSKA etc... devra également être associé à Numecare. Le Ministère a demandé qu'un lien soit établi sachant que si l'on forme des gens au numérique il faut également les sensibiliser à leur empreinte carbone et leur donner les outils pour y remédier.

Concernant la Charte Romain Jacob (« Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap ») que nous avons signée, il nous a été proposé d'en faire la promotion. Cette charte a été mise sur un support de grande taille pour affichage au sein de l'UFR, nous avons donc passé commande de 2 posters (charte en annexe).

### Lecture des décrets, arrêtés, circulaires :

#### **1/ Circulaire du 20 septembre 2024 relative au Mouvement interne des personnels enseignants titulaires du second Degré – Affectation rentrée 2025**

La campagne se déroulera du 01/10 au 11/10/2024.

La circulaire fixe les échéances de dépôt ainsi que la composition des dossiers de candidatures.

Après instruction des dossiers, le CA se prononcera sur le mouvement interne lors d'une formation restreinte aux enseignants-chercheurs du 15/10/2024.

#### **2/ Circulaire du 25 septembre 2024 relative au recrutement des enseignants du second degré dans les établissements publics d'enseignements supérieur – rentrée 2025 -**

La campagne est ouverte à compter du 16/10/2024 10 h00 jusqu'au 14/11/2024 16h00.

#### **3/ Arrêté du 13 septembre 2024 portant sur les Accréditation de l'université de Dijon en vue de délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques NOR : ESRS2424424A**

L'université de Dijon est accréditée à délivrer le diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques à compter de l'année universitaire 2024-2025 et jusqu'à la fin de l'année universitaire 2028-2029.

Publication au BO de l'ESR.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/2024/Hebdo3/ESRS2420774A>

#### **4/ Circulaire du 30 septembre 2024 de l'uB relative à la pluriannualisation des services d'enseignement au titre de l'année universitaire 2024-2025.**

Les documents pour formuler une demande sont à télécharger sur l'Intranet de l'uB (Espace documentaire > Ressources Humaines > Organisation du temps de travail et modalités de service).

Echéances des dossiers à transmettre le 07/02/2025.

#### **5/ Circulaire du 03 octobre 2024 de l'Ub relative mouvement interne des enseignants-chercheurs titulaires – rentrée 2025**

Le mouvement interne se déroulera **du 21/10 au 22/11/2024.**

Il portera exclusivement sur les postes publiés lors de la campagne d'emplois 2025 qui seront arrêtés par le CA du 30/09/2024.

Elle fixe la composition du dossier ainsi que la date limite de dépôt est fixée au 21/11/2024 pour les composantes.

**6/ Circulaire du 04 octobre 2024 de l'Ub relative aux conditions d'attribution du forfait « mobilités durables » et modalités de prise en charge au titre de 2024.**

Fixe les conditions et les montants des remboursements sous forme de forfait.

Les demandes seront à transmettre au bureau du personnels avant le 31/12/2024 dernier délai.

**7/Arrêté du 9 octobre 2024 portant nomination au cabinet des ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche NOR ESRB2426910A**

Fixe les nominations notamment celle de **M. Jean-Luc DUMAS**, conseiller spécial santé, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Publication au JO.

**8/Arrêté du 10 octobre 2024 portant nomination au cabinet des ministre de la santé et de l'accès aux soins. NOR MSAC2426799A**

Fixe les nominations notamment celle du **Pr Emmanuel TOUZE**, doyen de la faculté de médecine de Caen à compter du 10 octobre, en qualité de "conseiller médical, enseignement supérieur et recherche.

Publication au JO.

**9/Arrêté du 10 octobre 2024 pris en application du deuxième alinéa de l'article R. 631-24-1 du code de l'éducation et fixant la répartition des contrats d'engagement de service public offerts restant à pourvoir au titre de l'année universitaire 2023-2024 NOR : MSAH2425221A**

Fixe le **nombre de contrats d'engagement de service public** pouvant être signés par les étudiants de deuxième et de troisièmes cycles des études de médecine et d'odontologie et par les praticiens à diplômes étrangers hors Union européenne autorisés à poursuivre un parcours de consolidation des compétences en médecine ou en odontologie, à compter du 20 août 2024, est fixé et réparti comme suit : **DIJON : 6**

Publication au JO.

**10/Décret n°2024-940 du 16.10.2024 modifiant de façon conséquente le statut des HU et MG**

modifiant le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires, ainsi que le décret n° 2008-744 du 28 décembre 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non-titulaires de médecine générale.

Ce texte avait été soumis à l'avis du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 mars 2024 (pour les enseignants de médecine générale), à l'avis du Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques du 2 avril 2024.

Il vient tirer les dernières conséquences des conclusions de juillet 2021 du groupe de travail relatif à l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires, notamment :

- faciliter l'accomplissement de la condition de mobilité au concours de PU-PH de type 1 en étendant l'accès aux positions de délégation et de mission temporaire ;
- permettre le temps partiel pour convenances personnelles de tous les membres du personnel enseignant et hospitalier ;
- améliorer les règles de classement hospitalier lors de la nomination en qualité de MCU-PH et PU-PH.

Publication au JO.

### 11/Décret 2024-941 du 16.10.2024 modification les dispositions concernant la juridiction disciplinaire pour les HU et MG.

Relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ainsi qu'aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale au même JORF du 18 octobre 2024.

Ce texte fait notamment suite aux recommandations issues de l'audit-flash réalisé par la Cour des comptes. Il donnera lieu à une évolution du guide DGRH/DGOS de janvier 2022 relatif à la juridiction disciplinaire compétente à l'égard des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires et des personnels enseignants de médecine générale et du guide DGRH/DGOS/CNG de janvier 2022 d'aide à la constitution des dossiers disciplinaires des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires à destination des universités et des CHU.

Afin de mieux accompagner les établissements du MESR, la DGRH et la DGOS préparent trois guides spécifiques consacrés aux congés, au temps partiel et à la mobilité des personnels hospitalo-universitaires qui devraient être mis à votre disposition avant la fin de l'année.

### 12/Arrêté du 18 octobre 2024 fixant la nouvelle répartition nationale du nombre d'étudiants de troisième cycle des études de médecine, de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et de troisième cycle long des études odontologiques susceptibles de bénéficier d'une année de recherche au titre de l'année universitaire 2024-2025 NOR : MSAH2427943A

Il fixe une nouvelle répartition au sein d'une même région des contrats d'année de recherche non conclus au 1er août 2024 (pour la médecine) et au sein d'une même région et inter région pour les contrats non conclus au 1er septembre 2024 (pour la médecine et la pharmacie).

Les contrats qui ne seront pas conclus au 1er octobre 2024 feront l'objet d'une nouvelle ventilation nationale ultérieure

- Médecine/Dijon : 0
- Pharmacie/Nord-Est : 4
- Odontologie/National : 10

Publication au JO.

### 13/ Circulaire du 22 octobre 2024 relative aux demandes de mutation avant trois ans des enseignants-chercheurs.

La date limite de dépôt des demandes auprès du service des personnels enseignants est fixée au 31 janvier 2025 au plus tard.

### 14/Arrêté ARSBFC/DOSA/2024-1670 établissant la liste des postes ouverts au choix des étudiants de 3ème cycle des études pharmaceutiques en phase socle et d'approfondissement – semestre de novembre 2024 à mai 2025

Porte sur la répartition des postes ouverts au choix des étudiants de 3ème cycle des études pharmaceutiques, en phase socle et d'approfondissement, pour le semestre de novembre 2024 à mai 2025, extrait de l'annexe du présent arrêté :

REPARTITION DES POSTES - Subdivisions de Dijon et Besançon - Semestre de NOVEMBRE 2024								
Dpt	LIEU DE STAGE	ETABLISSEMENT	NOM DU TERRAIN DE STAGE	RESPONSABLE DE STAGE	AGREMENT	A TITRE	P1	P2
21	DIJON - C.H.S. LA CHARTREUSE	DIJON - C.H.S. LA CHARTREUSE	Pharmacie	BEYE Florence	Pharmacie Clinique	Domaine		1
21	DIJON - C.H.U.	DIJON - C.H.U.	Service Hygiène & Epidémiologie	ASTRUC Karine	Hygiène-Prévention	FST		1
21	DIJON - C.H.U.	DIJON - C.H.U.	Pôle Pharmacie	GUENFOUDI Marie-Pierre	Pharmacie Hospitalière	Principal		1
21	DIJON - C.H.U.	DIJON - C.H.U.	Pôle Pharmacie	GUENFOUDI Marie-Pierre	Pharmacie Clinique	Domaine	5	1
21	DIJON - C.H.U.	DIJON - C.H.U.	Pôle Pharmacie	GUENFOUDI Marie-Pierre	Dispositifs Médicaux	Domaine	4	
21	DIJON - C.H.U.	DIJON - C.H.U.	Pôle Pharmacie	GUENFOUDI Marie-Pierre	Technologies Pharma.	Domaine	3	
21	DIJON - C.H.U.	DIJON - C.H.U.	Hémodvigilance & Sécurité Transfusion.	PRUDENT Christelle	Pharmacie Hospitalière	Principal	1	
21	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	Unité de Phase Précoce (UPP)	GHIRINGHELLI François	Pharmacie Hospitalière	Principal	1	
21	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	Pharmacie	QUERMONNE Myriam	Pharmacie Hospitalière	Principal		1
21	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	Pharmacie	QUERMONNE Myriam	Radiopharmacie	Option Précoce		
21	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	Pharmacie	QUERMONNE Myriam	Pharmacie Clinique	Domaine		1
21	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	Pharmacie	QUERMONNE Myriam	Technologies Pharma.	Domaine	1	
21	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	DIJON - CENTRE G.F. LECLERC	Pharmacie	QUERMONNE Myriam	Innov. Rech. Bio. & Parma.	FST		1
21	DIJON - G.C.S. USCPP	DIJON - G.C.S. USCPP	(PUJ) Unité de Stérilisation Centrale	JOST Patrick	Pharmacie Hospitalière	Principal		1
21	DIJON - HÔPITAL PRIVE DIJON BOURGOGNE	DIJON - HÔPITAL PRIVE DIJON BOURGOGNE	Pharmacie	LONGA Sarah	Dispositifs Médicaux	Domaine	1	
21	DIJON - POLYCLINIQUE DU PARC DREVON	DIJON - POLYCLINIQUE DU PARC DREVON	Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)	RUIZ Frédérique	Technologies Pharma.	Domaine	1	

Alexia ROULLAND pose une question concernant la mobilité : elle souhaite avoir la confirmation que la mobilité dans la même ville est autorisée. Le Doyen confirme dans l'affirmative.

### III. FINANCES

Points inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. **Convention** de reversement entre l'uB et l'INSERM dans le cadre des 31èmes journées des statisticiens des Centres de Lutttes contre le Cancer **EPICLIN 2024**. Le montant du reversement de l'uB à l'INSERM est de **5 000 €** correspondant au montant des dépenses subventionnées par Dijon Métropole dans le cadre des 31èmes journées des statisticiens des Centres de Lutttes contre le Cancer - EPICLIN 2024. L'objet de la convention est de fixer les modalités de reversement entre les Parties du montant des dépenses engagées par l'INSERM au titre de la part uB.
2. **Convention** de reversement entre le **CHU de DIJON** et l'UFR des Sciences de Santé pour l'acquisition d'équipements informatiques destinés à créer et modifier du contenu numérique grâce à des applications compatibles avec l'IA pour Monsieur le Professeur Patrick CALLIER, PUPH Chef de service du laboratoire de génétique chromosomique et moléculaire, Équipe DIAD UF 1873, dans le cadre de ses activités pour un montant de **4 389,75 €**.
3. **Convention** uB – **CNG** relative à l'organisation des épreuves nationales de l'internat de médecine et au remboursement des frais ECNi/EDN (**coût forfaitaire fixé à 170 € par étudiant** inscrit aux épreuves).
4. **Convention** de partenariat au titre du soutien de la région Bourgogne Franche-Comté à **la création d'une filière d'orthoptie** à l'uB à hauteur de **47 174,00 €**. **Pour information.**
5. **Convention** avec l'**ARS** sur une **formation en langue des signes** dans le cadre de la sensibilisation et la formation des étudiants en santé à la question de la prise en charge des personnes sourdes sévères et profondes. Mise en place à titre expérimental d'une unité d'enseignement (UE) optionnelle à l'UFR des sciences de santé accessible à tous les étudiants en santé MI2-98. La subvention attendue est de **5 200,00 €**.
6. **Convention** de formation professionnelle : le **Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU 21)** accueille 300 étudiants en médecine de l'université de Bourgogne pour une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2). Durée : 4,5 jours sur l'année scolaire 2024/2025. Le coût de la formation est de 30 € par participant, soit pour 300 participants, un **coût de 9 000 € HT** ; le CESU 21 n'est pas assujetti à la TVA.
7. **Convention** de reversement de l'université de LORRAINE d'une partie des droits pédagogiques perçus en compensation des dépenses engagés par l'uB dans le cadre du Master Santé publique pour une **recette estimée de 2 500 €**.
8. **Cotisation** à la Conférence Internationale des Doyens des facultés de **PHARM**acie d'Expression Française (**CIDPHARMEF**) pour 2024. Le montant de la cotisation est de **700,00 €**.
9. **Don du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens** Bourgogne Franche-Comté afin de participer à la cérémonie de remise des diplômes prévue le 8 novembre 2024 pour un montant de **400 €**.
10. **Subventions** de **1 000 €** (Fondation ARC pour la recherche sur le cancer) et **3 000 €** (La ligue contre le cancer) accordées dans le cadre du colloque W617 - Journées d'Immunologie & Immunothérapie des Cancers – JIIC organisé par Madame Catherine PAUL.

11. **Information** : la convention de formation professionnelle 2024-2025 entre le CESU 21 et la circonscription de Pharmacie votée le 4 juillet 2024 en conseil relatif à l'accueil d'étudiants du département Pharmacie de l'UFR Sciences de Santé de l'université de Bourgogne pour une formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2) et pour un coût de 9 600 € HT a été réécrite partiellement par le PFVU. Les modifications portent sur l'ajout d'un groupe le 13/01/2025 et d'un paragraphe détaillant les modalités de facturations (article 2).

## 12. Sorties d'inventaire

Fournisseur	Description du matériel	Amortissement	N° inventaire	Département/Service
Dell	7010 (4t5y522 /fin garantie 2017)		15020058	UFR Santé
Dell	7010 (4t5y522 /fin garantie 2017)		15020059	UFR Santé
Dell	7010 (4t5y522 /fin garantie 2017)		15020060	UFR Santé
Dell	7010 (4t5y522 /fin garantie 2017)		15020061	UFR Santé
Dell	7010 (4t5y522 /fin garantie 2017)		15020062	UFR Santé
Dell	7010 (4t5y522 /fin garantie 2017)		15020063	UFR Santé
Dell	7010 (4t5y522 /fin garantie 2017)		15020064	UFR Santé
Binder	Étuve (salle 281)		15017519	UFR Santé

## 13. Tarifs

Bénéficiaire	Objet	Montant
Adrien VOUILLOZ	Bourse congrès NSFA	450,00 €
Charles THOMAS	Bourse congrès NSFA	375,00 €
Damien LELEU	Bourse congrès NSFA	450,00 €
Thomas PILOT	Bourse congrès NSFA	400,00 €
Léa MANGIN	Bourse congrès NSFA	400,00 €

14. **Convention** de reversement entre le CHU Dijon Bourgogne et l'université de Bourgogne dans le cadre de la coordination du service sanitaire des étudiants en santé pour un montant forfaitaire de **1 200 €**.

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

#### IV. SCOLARITÉS

- **Pharmacie :**

La parole est donnée à M. LESNIEWSKA afin de présenter les différents points évoqués au dernier comité pédagogique de Pharmacie du 16.10.2024 (cf. compte-rendu en annexe)

. Retour de la Conférence des Doyens :

- Retour de l'audit réalisé par le Sénat en septembre 2024 concernant l'aménagement du territoire et du risque de désertification en milieu rural
- Retour de l'enquête PASS/LAS : en 2024 293 places sont non pourvues en Pharmacie
- Présentation des objectifs et des actions concernant la Santé Numérique
- Point sur la formation SDIS : présentation des missions et du parcours de candidature. Problématique des postes de Pharmaciens dans les postes de secours. Le syndicat pose des questions sur la pertinence des UEs et sur la nécessité de créer une formation spécifique. Une discussion s'engage avec M. FAGNONI concernant cette validation des compétences afin d'obtenir un DES. Pour l'instant ce n'est qu'une proposition et sur une durée limitée de 2 ans.
- Retour sur le groupe de travail DES Officine
- Point concernant l'enquête sur les lieux de stage en 5<sup>ème</sup> année
- Point sur le DES Long suite à une réunion avec l'ONDPS
- Le séminaire ERASMUS a eu lieu le 22 octobre sur le thème « comment le programme européen Erasmus+ peut contribuer à former les professionnels de la santé de demain ? »

. Le 8 novembre se déroulera la remise des prix et des diplômes, 54 étudiants se sont inscrits, 11 recevront un trophée. Les Enseignants, le Personnel et les Professionnels ont répondu présents pour participer à cette manifestation.

. Le Séminaire Pédagogique aura lieu le 12 décembre au Cortex, il portera sur la motivation des étudiants, la présence des patients au sein de la formation et l'utilisation de l'IA dans l'enseignement et la recherche pour les étudiants et les enseignants.

. Bouge ta Pharma : organisé par l'ANEPF avec le soutien de l'Ordre des Pharmaciens sous forme de défis de septembre à février 2025.

. Salon « Explore les métiers » les 19 & 20 mars 2025 organisé par la Région.

. Retour sur les jurys de l'année 2023-2024 en PH5 Officine et Industrie : 100 % de réussite.

Pas de questions concernant ce comité pédagogique il est donc validé à l'unanimité.

- **Odontologie :**

La parole est donnée à M. AHOSSI afin de présenter les différents points évoqués au dernier comité pédagogique d'Odontologie du 8.10.2024 (cf. compte-rendu en annexe)

4 points étaient inscrits à l'ordre du jour :



. Point 1 :

Arrivée depuis le 7 octobre du Pr HOMSY, enseignante libanaise d'expérience. Malgré la situation géopolitique difficile elle a réussi à rejoindre l'équipe. Elle participera à divers TP en prothèse fixée, DRE et aux enseignements de prothèse, biomatériaux et implantologie. Son statut est professeur associé.

. Point 2 :

Ce point porte sur les cours non pourvus notamment pour les DFASO1 en imagerie clinique, anatomie pathologique biologique et pour les DFGSO2 en histologie malgré les prises de contact de M. AHOSSI qui sont restées sans réponse. Le Doyen se charge d'effectuer des relances.

. Point 3 :

Ce point concerne la préparation des examens, les examens auront lieu du 16 au 20 décembre pour le 1<sup>er</sup> cycle avec la nécessité d'avoir 2 surveillants par examen. Le planning a été validé avec la Scolarité. Les épreuves écrites comporteront également des QCM et/ou des CROQ. La création d'un comité de relecture a été nécessaire.

. Point 4 :

Le dernier point informe de l'obtention de l'accréditation du 2<sup>ème</sup> cycle pour 4 ans,  
De l'inscription des enseignants dans les collèges nationaux,  
De la création d'un catalogue de formations du service pédagogique numérique et ressources pour les enseignants,  
Et de problèmes concernant 2 étudiants. Un ne se sent pas à sa place et déprime et le second a des problèmes de santé.

Une discussion s'engage entre les participants afin d'étudier les possibilités pour l'étudiant qui ne se sent plus à sa place de changer de filière. Mme TENENBAUM souhaite savoir si les étudiants ont un lieu où ils peuvent s'informer sur la réorientation, la validation des acquis etc... le Doyen répond dans l'affirmative.

Mme TENENBAUM souhaite également connaître le taux de remplissage des promotions en odontologie et en Pharmacie pour cette année : En Odontologie la promotion est de 43 étudiants comme prévu avec l'objectif d'atteindre 50 pour l'an prochain. En Pharmacie la promotion est de 82 étudiants, il en manque 14.

Concernant le contenu des cours sur la physiologie à délivrer en Odontologie Marjolaine GEORGES souhaite refaire le point avec M. AHOSSI qui répond dans l'affirmative.

Pas de questions concernant ce comité pédagogique il est donc validé à l'unanimité.

- **Médecine :**

Le Doyen reprend la parole afin de présenter les différents points évoqués au dernier comité pédagogique de Médecine du 01.10.2024 (cf. compte-rendu en annexe)

. Le rapport de l'Académie de Médecine a été évoqué concernant la place des patients partenaires dans la formation. Mme FAIVRE a souhaité mettre en place cette formation sous forme de séminaire et qu'un référent soit désigné. Mme FAIVRE a exposé en détail le sujet (cf compte-rendu). Vu l'investissement de Mme FAIVRE il a été décidé de lui confier cette thématique. Cette désignation est validée à l'unanimité par l'assemblée.

. L'association VISUEL-LSF BFC en formation langue des signes a été reçue. Mme PETITJEAN et M. MOSCHWILLER ont présenté leur réseau de centre de formation. En termes de structuration cette association est beaucoup plus développée que l'entreprise choisie pour cette année. Si le financement est reconduit l'an prochain nous ferons cette fois certainement appel à VISUEL.

. Le fiche évaluations des Externes a été représentée après un travail complémentaire prévu avec les membres de la commission des gardes et des stages. La modification majeure adoptée est la suppression des notes chiffrées. Cette fiche a été adoptée à l'unanimité. L'adaptation de cette fiche pour les services non cliniques est en cours.

. Mise en place d'un agrément pour les organismes d'accueil des étudiants : de plus en plus d'étudiants sont à envoyer sur des terrains de stage. Il faut standardiser un format, le travail est en cours, réalisé par Pablo ORTEGA-DEBALLON, Alexandre COCHET et Katia MAZALOVIC.

. Les affectations des nouveaux internes ont été évoquées. Elles sont terminées. La prise de poste est prévue pour début novembre.

. Le sujet des ECOS a été évoqué, 4 situations cliniques supplémentaires s'ajoutent et il faudra également retravailler sur les circuits. Pas d'ECOS blancs nationaux.

. Mme BECHOUA va prendre la responsabilité pédagogique de l'IFSI du CHU.

Pas de questions concernant ce comité pédagogique il est donc validé à l'unanimité.

## **V. ANGLAIS : Présentation d'une nouvelle interface d'apprentissage**

Mme CARNET souhaite présenter une nouvelle interface d'apprentissage qui devrait intéresser toutes les circonscriptions de l'UFR. Il s'agit d'un site internet qui a pu être créé grâce à un financement obtenu en 2022.

Ce site s'appelle : **English for Health Sciences**. Ce site est à la fois destiné aux étudiants, aux enseignants en langue et également aux professionnels de Santé. Ce site est gratuit, il n'y a pas d'inscription ni de compte à faire.

Nous vous invitons à le visiter, le lien est disponible ci-dessous.

<https://englishforhealthsciences.com/>

Le Doyen félicite Mme CARNET pour son travail.

## VI. QUESTIONS DES ETUDIANTS

. M. ROUILLAT pose la question concernant la diffusion des listes électorales pour les élections concernant les représentants des filières dans les UFR de début décembre. Mme TOURNAY informe que les listes seront diffusées le 4 ou le 5 novembre.

. Le Doyen informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'un mail de la part de Mme DURINDEL concernant une annonce règlement d'intervention « Vie Etudiante 2025 » du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté. Sur l'espace NUXEO il est possible de déposer des projets. M. ROUILLAT confirme son implication dans ce projet. Il précise que les thèmes doivent être portés par l'UFR.

NUXÉO dédié, à savoir : [https://ged.u-bourgogne.fr/nuxeo/nxdoc/default/81d9ffc9-0b56-4e3a-9b3d-39e6f3036753/view\\_documents](https://ged.u-bourgogne.fr/nuxeo/nxdoc/default/81d9ffc9-0b56-4e3a-9b3d-39e6f3036753/view_documents).

Après plusieurs échanges, le sujet « campus sans tabac » basé sur le principe de prévention pourrait faire l'objet d'un projet. Ainsi que pour le service Psychiatrie du CHU les postes contractuels et sur le Tutorat.

Les projets sont à déposer au plus tard le 13 décembre. L'adresse mail est : aap-vie-etudiante-region@u-bourgogne.fr

## VII. QUESTIONS DIVERSES

Le Doyen informe l'assemblée qu'une enquête sur la précarité des étudiants en Santé a été réalisée par la Conférence des Doyens. Les résultats concernant Dijon ont été communiqués, ils sont joints en annexe de ce compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 19h15

## ANNEXES